Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 08 AVR. 2025
ID : 057-245700695-20250331-D2025_38_SI-AR

CCCE

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2025-38

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances AXA d'un montant de 4 028,72 € et correspondant aux frais de réparation de deux portes à la STEP à Cattenom et au remplacement du capot du dessableur suite à une tentative d'effraction constatée le 16 décembre 2024.
Le versement sera décomposé de la façon suivante :

- une indemnité immédiate de 2771,54 € ;
- un différé de 1257,18 € après travaux ;

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 31 mars 2025

Le Président
Michel PAQUET